

Compte Rendu du Conseil Municipal du 26/04/2007

L'AN DEUX MILLE SEPT , le 26 Avril à 19h30, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 Avril 2007, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

Etaients présents : MM. DEL MONTE, SALVATOR, MONINO, Mme DUPUIS, MM. MAREST, FRANCOIS, VINCENT, Mmes GRARE, DERKAOUI, YONNET, MM. PLEE, ORANTIN, HEDJEM, ROS, KARMAN, Adjointes au Maire,

Mmes CARON, MOUALED, BALU, M. GARNIER, Mmes PEJOUX, AHMED, M. ROZENBERG, Mme DELALAIN, MM. AUGY, DIB, RUER Mme KARMAN, M. AMOR, Mmes GONZALES-FRETUN, GIULIANOTTI, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. HAFIDI	M. BEAUDET	Mme NARRITSENS	M. ROSENBERG
Mme LATOUR	M. AMOR	M. REGAZZI	M. DIB
M. RALITE	M. MAREST	M. RICARD	M. GARNIER
Mme SAULNIER	M. SALVATOR	M. ZOMER	Mme CARON
Mme SANDT	Mme YONNET	Mme MATHIS	M. MONINO
Mme BUISSON	M. DEL MONTE		

Absents : Mme CABADA- SALAZAR, MM. MONZAUGE, BERTRAND PETROVIC, Mme BACHELET, M. CAMPANA, Mme RATZEL

Secrétaire de séance : Sylvere ROSENBERG

QUESTION N° 060 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2007

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Approuve le procès-verbal de la séance du 29 mars 2007

QUESTION N° 061 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Travaux de restructuration de la crèche Ethel Rosenberg et avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre.

A l'unanimité.

Approuve le nouveau bilan global prévisionnel de l'opération de restructuration de la crèche Ethel Rosenberg porté à 1 885 713, 80 € H.T soit 2 255 313, 10 € TTC, le coût d'objectif (part travaux) arrêté à 1 526 400 € H.T. ainsi que le plan de financement.

Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département, de l'ANRU et de tout organisme susceptible de contribuer au financement de l'opération

Approuve le projet de marché sur appel d'offres, dévolu en lots séparés comme suit : Lot 1 : démolition – gros œuvre – maçonnerie / Lot 2 : étanchéité – ravalements Lot 3 : menuiseries extérieures – serrurerie / Lot 4 : cloisons – doublages – faux plafonds / Lot 5 : menuiseries intérieures / Lot 6 : peinture / Lot 7 : revêtements de sols souples / Lot 8 : plomberie – VMC – chauffage – équipements de cuisine / Lot 9 : électricité / Lot 10 : monte charge / Lot 11 : VRD – espaces verts.

Et autorise, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, le maire à signer les marchés subséquents avec les entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses

Autorise monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'une maison de l'enfance avec le groupement dont le cabinet d'architecture Nourdeh / Zaoui est mandataire

Cet avenant sanctionne une plus-value de 35 640,57 € H.T et entraîne donc une modification du montant global du marché porté ainsi de 144 809,85 € H.T à 180 450,42 € H.T (soit 215 818,70 € T.T.C).

Autorise le maire à signer et déposer la demande de permis de construire relative à l'opération.

QUESTION N° 062 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Approbation du projet de marché de fourniture de mobilier destinés aux secteurs de la petite enfance, scolaire et de restauration et des services administratifs

A l'unanimité.

Approuve la procédure adaptée relative au marché de fourniture de mobilier en vue de la passation d'un marché de type à bons de commande comportant les seuils annuels HT suivants :

	Minimum	Maximum
Lot 1 mobilier et matériel petite enfance :	10 000 €	30 000 €
Lot 2 Mobilier et matériel scolaire et de restauration :	10 000 €	40 000 €
Lot 3 Mobilier et matériel administratif :	10 000 €	45 000 €

La durée du marché s'étendra de sa notification jusqu'au 31/12/2007 sans reconduction.

QUESTION N° 063 - RAPPORTEUR Lucien MAREST
OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Aubercail.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Attribue une subvention de 10 000 euros à l'association Aubercail.

QUESTION N° 064 - RAPPORTEUR Bernard VINCENT
OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour des actions de Prévention et Sécurisation

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 1125 € auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'action « Semaine de la citoyenneté ».

QUESTION N° 065 - RAPPORTEUR Laurence GRARE
OBJET : Création de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées

A l'unanimité.

Décide la création de la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées.

Dit qu'elle sera présidée par le Maire, et ainsi composée :

1) Des élus

Maire – Pascal BEAUDET

Maire Adjointe aux personnes handicapées - Madame Laurence GRARE

Maire Adjoint à la gestion du patrimoine – Monsieur Gérard DEL MONTE

Maire Adjoint à la prévention, la sécurité des personnes et des biens – Monsieur Bernard VINCENT

Maire Adjoint à la circulation, au stationnement et au suivi des questions de déplacements urbains– Monsieur Jean-François MONINO

Maire Adjoint à la communication – Monsieur René FRANCOIS

Conseillère Municipale déléguée au logement – Madame Nathalie BUISSON

et l'ensemble des élus, dans leurs délégations, en fonction des thématiques abordées.

2) D'un représentant de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité

Madame Denise SAULNIER

3) De deux membres de la Direction Générale

Directeur Général des Services Techniques

Directeur Général Adjoint solidarité, santé, social et logement

Les DGA de secteurs pourront siéger en commission suivant les priorités qu'elle se sera donnée.

4) Des services municipaux

Coordination Municipale du Handicap – 2 personnes

Services techniques – 1 personne

- Unité territoriale Plaine Commune – Espaces publics

- Propreté et cadre de vie - 1 personne
- Voirie et réseaux - 1 personne
- Eclairage public et signalisation - 1 personne

En fonction des thématiques retenues en commission, des groupes de travail, associant largement les services de la Ville, pourront être constitués.

5) Des associations représentant des personnes handicapées

(Un représentant par type de handicap)

6) D'invités en tant que conseillers techniques pouvant siéger en commission suivant l'ordre du jour

(transports, bailleurs, Education Nationale, La Poste, associations d'usagers, de commerçants, de parents d'élèves...)

QUESTION N° 066 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Autorisation d'instruire une demande d'extension de la capacité du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées (SSIDPA).

A l'unanimité.

Autorise le centre municipal de santé à instruire une demande d'extension de 15 places de la capacité du service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (SSIDPA) auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

QUESTION N° 067 - RAPPORTEUR Josette DUPUIS

OBJET : Convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la ville d'Aubervilliers relative aux modalités d'intervention du service de soins infirmiers à domicile auprès des résidents de l'appartement gérontologique "les 4 saisons"

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités de prise en charge des résidents de l'Appartement Gérontologique des « 4 Saisons » par le service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées, avec le Centre Communal d'Action Sociale gestionnaire de cette structure.

QUESTION N° 068 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : 5, passage de la Justice : projet de cession d'un terrain communal cadastré G n° 106 au profit de la SEM Plaine Commune Développement.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Décide de céder à la SEM Plaine Commune Développement le terrain communal situé 5, passage de la Justice, cadastré G n° 106.

Dit que le prix de cession est fixé à l'€uro symbolique.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction.

QUESTION N° 069 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Marché d'assurance : convention constitutive du groupement de commandes : nomination de représentants à la Commission d'appel d'offres

A l'unanimité.

Remplace M. PLEE et M. MONZAUGE pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance par monsieur Gérard DEL MONTE et madame Maria GONZALES-FRETUN

Dit que les autres dispositions de la délibération n°55 du 29 mars 2007 restent inchangées.

QUESTION N° 070 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel enseignant : Indemnité représentative de logement (I.R.L) des Instituteurs pour l'année 2006.

A l'unanimité.

Donne un avis favorable pour que le taux de base de l'indemnité représentative de logement (I.R.L.) soit fixé pour un instituteur célibataire à 216,50 € durant l'année civile 2006.

QUESTION N° 071 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal mis à disposition de l' Association Aubervacances-Loisirs : adhésion de la ville au service de prévention médico-sociale auprès du centre de gestion de la Vendée (85)

A l'unanimité.

Décide l'adhésion de la Ville d'Aubervilliers au service de prévention médico-sociale auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée pour ses deux agents affectés à Saint Hilaire (85270) à compter du 1^{er} mai 2007.

Approuve dans le cadre de la visite annuelle, le versement au service de prévention médico-sociale du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée de 52,00 € par agent pour l'année 2007.

Prend l'engagement d'inscrire chaque année au budget communal le crédit nécessaire en fonction du nombre d'agents concernés tant qu'il y aura des agents de la collectivité affectés à Saint Hilaire.

QUESTION N° 072 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal mis à disposition de l' Association Aubervacances-Loisirs : adhésion de la ville auprès de l'Association Médicale Inter-Entreprises du Morbihan située à Vannes (56)

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer le bulletin d'inscription à l'Association Médicale Inter-Entreprises du Morbihan et localités limitrophes .

Approuve dans le cadre de cette adhésion le versement de :

- 6,10 € par agent au titre de la cotisation annuelle
- 71,50 € H.T. par salarié pour l'année 2007 au titre du suivi médical.

Prend l'engagement d'inscrire chaque année au budget communal le crédit nécessaire en fonction du nombre d'agents concernés tant qu'il y aura des agents de la collectivité à Arradon.

QUESTION N° 073 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : service dentaire : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er mai 2004 avec Monsieur Vincent POULESQUEN, engagé en qualité de chirurgien dentiste.

A l'unanimité.

Autorise le Maire à renouveler, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précipitée, le contrat réglementaire passé depuis le 1^{er} mai 2004 avec Monsieur POULESQUEN Vincent, chirurgien dentiste, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2007.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 63,28 € les 2 heures, taux fixé au 1^{er} février 2007, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement .

QUESTION N° 074 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 15 mai 2004 avec Madame Valérie BENSIMON, engagée en qualité de médecin généraliste.

A l'unanimité.

Autorise le Maire à renouveler, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précipitée, le contrat réglementaire passé depuis le 15 mai 2004 avec Madame Valérie BENSIMON, médecin généraliste, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 15 mai 2007.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 75,94 € les deux heures, taux fixé au 1^{er} février 2007, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement.

QUESTION N° 075 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : direction de la communication : création d'un poste d'attaché territorial pour le service communication de la ville d' Aubervilliers.

A l'unanimité.

Décide de créer à compter du 1^{er} mai 2007, un emploi permanent de catégorie A, à temps complet, affecté au Service Communication.

Dit que ce poste est voué à être occupé par un fonctionnaire pour assurer les missions de : réalisateur/vidéaste :

Dit que cet agent sera recruté dans le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux .

Approuve la modification du tableau des emplois permanents de la Collectivité comme suit :

Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux : 54 au lieu de 53.

QUESTION N° 076 - RAPPORTEUR Bernard ORANTIN
OBJET : Dénomination de la place publique du marché du centre

A l'unanimité.

Nomme la place publique du marché du centre ville : Place Rosa Parks (1913 – 2005)
Pionnière du combat pour les droits civiques aux côtés de Martin Luther King.

QUESTION N° 077 - RAPPORTEUR Jean Jacques KARMAN
OBJET : Avenant à deux garanties d'emprunts accordées à hauteur de 100% à la société BATIGERE île de France, société anonyme d'Habitation à Loyer Modéré suite à un réaménagement négocié avec la Caisse de Dépôts et Consignations

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes «Union pour un Nouvel Aubervilliers», "Union pour un Mouvement Populaire" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

La Commune d'Aubervilliers accorde sa garantie à 100% pour le remboursement des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et Consignations au profit de la société BATIGERE Ile de France SA HLM dans les conditions suivantes :

Prêt N° 1005881

Capital restant dû au 15/12/2006 : **1 348 227,89€**
Date 1^{ère} échéance : 1/05/2007
Durée d'amortissement : 29 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Taux d'intérêt actuariel annuel : : 4,03%
Taux annuel de progressivité : -0,20%

Prêt N° 1005882

Capital restant dû au 15/12/2006 : **368 988,90€**
Date 1^{ère} échéance : 1/05/2007
Durée d'amortissement : 29 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,54%
Taux annuel de progressivité : -0,21%

Révisabilité du taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A des Caisses d'Epargne.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de révision en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si l'indice de révision applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

La garantie est accordée pour la durée totale de chaque prêt.

L'organisme prêteur tiendra informé la Ville d'Aubervilliers annuellement du montant principal et des intérêts restant à courir.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant à la convention de garantie d'emprunts par la société BATIGERE et s'engage à créer, pendant toute la durée du prêt en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le conseil municipal autorise le Maire à intervenir à l'avenant de réaménagement des contrats des deux garanties d'emprunt qui seront passés entre la Caisse des Dépôt et Consignations et l'emprunteur

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 21 H 40